



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

ADEME MAGAZINE

JUIN 2020 | #136

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : CHANGER D'ÉCHELLE

DÉCRYPTAGE

« L'ADEME SE
TRANSFORME POUR
MIEUX ACCOMPAGNER
L'ACCÉLÉRATION
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE »

Arnaud Leroy, Président-directeur
général de l'ADEME

PORTRAIT

« GRÂCE AU COLLECTIF,
ON ACCÈDE À UNE FORME
D'AUTONOMIE ET DE
SOBRIÉTÉ »

Mathieu Labonne, président et directeur
général de la Coopérative Oasis





“L’ADEME se transforme pour mieux accompagner l’accélération de la transition écologique”

Arnaud Leroy

Président-directeur général de l’ADEME

Une nouvelle signature, un nouveau contrat d’objectifs et de performance, le déploiement d’une politique RSE et de nouveaux outils numériques : l’ADEME entame une profonde mutation. Son président, Arnaud Leroy, revient sur ces évolutions.

L’ADEME a choisi une nouvelle signature, elle est désormais l’Agence de la transition écologique. Qu’est-ce que cela signifie ?

Arnaud Leroy : L’ADEME est associée, dans l’esprit du public, aux thématiques de l’énergie, des déchets ou encore de la qualité de l’air. Or, si c’est historiquement fondé, il suffit de regarder nos actions pour voir que depuis de nombreuses années nos missions ont évolué et sont de plus en plus variées. Nous nous occupons par exemple de mobilité, d’alimentation durable, nous nous intéressons au tourisme, au numérique, au logement, à l’adaptation au changement climatique. Notre changement de signature consacre donc ces évolutions : nous sommes bien l’Agence de la transition écologique. Avec notre millier de collaborateurs et nos 700 millions d’euros de budget, nous sommes une agence unique en son genre que beaucoup de nos voisins européens envient.

Jean Chiscano

Dates clés

Décembre 2019

LANCEMENT DE L'ÉLABORATION
de la feuille de route RSE sur la base
des 5 axes de la politique RSE définis
en 2019

Avril 2020

CHANGEMENT DE SIGNATURE :
l'ADEME devient l'Agence
de la transition écologique

Avril 2020

ADOPTION DU CONTRAT
d'objectifs et de performance
2020-2023

Juin 2020

DÉPLOIEMENT de
la plateforme numérique
de services « Agir pour
la transition écologique »

Nous avons en effet la capacité de prendre en compte des thématiques très différentes mais interdépendantes, qui ailleurs sont traitées séparément. Nous sommes dans une position très intéressante pour avoir une action globale et coordonnée et pour fédérer l'ensemble des acteurs.

En quoi consiste le contrat d'objectifs et de performance 2020-2023 ?

Ce contrat entre l'ADEME et l'État fixe le cadre de nos actions et donne nos grandes orientations stratégiques. Le nouveau contrat est très ambitieux. D'abord dans son élaboration, qui a associé les différents membres de notre conseil d'administration : nos tutelles, des élus, des associations et nos salariés. Dans une démarche collaborative, ils ont ainsi participé à l'élaboration de nos objectifs. Ensuite, l'ambition est marquée par la transversalité de nos actions. Qu'il s'agisse d'accompagnement des collectivités territoriales ou de soutien à la recherche et à l'innovation, notre priorité est d'amplifier le déploiement de la transition écologique. Enfin, ce contrat d'objectifs est aussi marqué par la mise en œuvre par l'ADEME des objectifs de développement durable fixés par l'ONU. Ainsi nous serons désormais plus attentifs à l'impact social des actions que nous soutenons. La transition écologique de notre société ne peut fonctionner que si elle est solidaire.

**“Le rôle de
l'ADEME est
d'accompagner
le changement
en proposant des
alternatives.”**

La transformation de l'ADEME est aussi une transformation numérique ?

Nous avons effectivement décidé d'accélérer la transformation numérique de l'Agence. De nouveaux outils informatiques contribuent à notre modernisation et à la simplification de nos procédures. Une nouvelle plateforme numérique de services, déployée dans les prochains jours, va permettre par exemple le dépôt dématérialisé de demandes de subventions. Cette plateforme dénommée « Agir pour la transition écologique » facilitera aussi l'accès à nos conseils et à l'information, autant pour le grand public que pour les collectivités ou les entreprises. Nos systèmes de gestion vont aussi évoluer vers plus d'efficacité et de simplicité pour nos salariés.

Ces mutations concernent-elles aussi la gouvernance de l'ADEME ?

Nous souhaitons déployer une gouvernance ouverte et partenariale pour impliquer nos partenaires sur les territoires. À cette fin nous élaborons une véritable feuille de route de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Nous devons mettre en accord nos actes et nos valeurs et avons vocation à être exemplaire. Nous souhaitons ainsi renforcer la parité hommes-femmes aux postes de responsabilité, améliorer la qualité de vie au travail, nous appuyer davantage sur l'intelligence collective, et bien entendu réduire encore l'empreinte environnementale de l'ADEME.

Quel rôle peut jouer l'ADEME dans la sortie de crise ?

La période post-Covid peut être celle de l'accélération de la transition écologique. Je ne crois pas à une révolution mais à une transformation progressive mais néanmoins profonde. Je préfère l'action à l'incantation. Dans un de nos récents baromètres, nous observons que les jeunes, qui placent l'environnement comme la première de leurs préoccupations, sont aussi les premiers consommateurs d'e-commerce et des adeptes du transport aérien à bas prix. Les actes ne correspondent pas toujours au discours. Le rôle de l'ADEME est d'accompagner le changement en proposant des alternatives. Très concrètement, en encourageant le développement de pistes cyclables ou en soutenant les circuits courts dans les plans d'approvisionnement des cantines scolaires... Face aux crises sanitaires, économiques ou climatiques, le maître mot est la résilience. L'ADEME, en animant et encourageant des réseaux d'acteurs, en soutenant des projets innovants, en favorisant une économie plus circulaire et l'écologie industrielle territoriale, aide à construire cette résilience.

1. Anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

+ agirpourlatransition.ademe.fr

CONTACT :
arnaud.leroy@ademe.fr



Istock

Recherche

OZONE : QUEL IMPACT SUR LES CULTURES ?

L'ozone a des répercussions négatives sur les cultures agricoles et les forêts. Un ennemi souvent ignoré des exploitants, étudié de près par l'ADEME et l'Ineris.



Quantifier précisément les effets de l'ozone sur les productions agricoles et sylvicoles en France : tel est le but du projet de recherche APOLLO¹.

« Formé surtout l'été à partir d'autres gaz émis dans l'air (le dioxyde d'azote et des composés organiques volatils), l'ozone endommage les végétaux – certains y étant plus sensibles que d'autres –, entraînant une perte de rendement agricole et de qualité des produits », explique Laurence Galsomies, du service Qualité de l'air à l'ADEME. Les études disponibles en France s'avérant jusque-là très insuffisantes, APOLLO a étudié plus précisément ces impacts, en développant un outil de modélisation. Ce projet a été mené entre 2016 et 2019 par l'ADEME et l'Ineris avec l'appui de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture dans le cadre du programme de recherche Primequal. Un nouvel indicateur plus précis, PODy, a mesuré les doses de flux d'ozone pénétrant dans la plante lors des échanges gazeux intérieur-extérieur. Plusieurs végétaux sensibles à l'ozone, comme le blé, la pomme de terre ou le hêtre, mais aussi les tomates, les chênes, les épicéas et les prairies ont été étudiés. Sans les nuisances dues à l'ozone, le gain de production en France pour le blé tendre serait en moyenne de 6 millions de tonnes par an, soit 900 millions d'euros de gain envisageable chaque année.

1. APOLLO : Analyse économique des impacts de la Pollution atmosphérique de l'Ozone sur la productivité agricole et sylvicole en France



www.ademe.fr/cout-economique-lagriculture-impacts-pollution-lair-lozone
www.primequal.fr



CONTACT :
laurence.galsomies@ademe.fr

Appels à projets

R&D



FRANCE MOBILITÉS 2020

Cette nouvelle édition de l'appel à manifestation d'intérêt « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables » vise à favoriser la mobilité des citoyens en zone péri-urbaine et peu dense. Il permettra d'accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets.

Clôture : 29 juin 2020



GRANDES INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

Les grandes installations solaires thermiques bénéficient d'atouts importants : elles réduisent les coûts d'installation (par effet d'échelle) et génèrent un impact environnemental faible. Cet appel à projets s'adresse aux porteurs d'un projet d'eau chaude sanitaire ou de process liés à cette thématique.

Clôture : 30 juin 2020



PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

L'objectif de cet appel à projets « Green Go 2020 » est de permettre aux entreprises et aux acteurs de filières alimentaires de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de leurs produits alimentaires. Les projets avec une dimension collective seront financés en priorité.

Clôture : 17 juillet 2020

Publications

Déchets chiffres clés – L'essentiel 2019



Publié chaque année par l'ADEME, cet ouvrage s'adresse principalement aux acteurs de la filière déchets.

Il constitue une sérieuse référence statistique sur les déchets ainsi que sur certains volets de l'économie circulaire. Cette dernière synthèse, « L'essentiel 2019 », fait état des évolutions récentes. Elle propose un panorama du secteur des déchets depuis la consommation de matières, la prévention,

la gestion des déchets (collecte et traitement), jusqu'au financement du service public de prévention et gestion des déchets. Environ 326 millions de tonnes de déchets ont été produits en 2017 en France, soit 4,9 tonnes par habitant. Grâce au recyclage, 23 millions de tonnes de CO₂ ont été évitées, et 11 650 emplois directs créés.

+ www.ademe.fr/dechets-chiffres-cles-0

À lire aussi

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Cet ouvrage présente douze opérations de réhabilitation de bâtiment du secteur tertiaire en Auvergne-Rhône-Alpes. Toutes ont bénéficié d'un accompagnement de l'ADEME. Sur la base du retour d'expérience de ces opérations, réalisées entre 2017 et 2019, ce document analyse les bonnes pratiques, les innovations technologiques et méthodologiques mises en œuvre, en particulier tout ce qui concerne les travaux d'efficacité énergétique.



+ www.ademe.fr/renovation-energetique-environnementale-batiments-tertiaires



IMPACT ÉCONOMIQUE ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU VÉLO EN FRANCE EN 2020

Cette étude dresse un état des lieux des différents usages du vélo en France, y compris les usages professionnels et de leurs trajectoires d'évolution à 5 ou 10 ans.

+ www.ademe.fr/impact-economique-potentiel-developpement-usages-velo-france-2020

Formations

→ ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – PASSER À L'ACTION : CONNAÎTRE LES OUTILS ET MÉTHODES POUR L'ADAPTATION

Session 2020-2021 du 1/01/2020 au 31/12/2021

+ https://formations.ademe.fr/formations_climat_adapter-son-territoire-au-changement-climatique--passer-a-l-action--connaître-les-outils-et-méthodes-pour-l-adaptation_s4854.html

→ CO-CONSTRUIRE POUR S'ENGAGER DURABLEMENT

E-learning et présentiel

Du 14/09/20 au 14/03/21 à Brest (29).
Du 15/10/20 au 15/04/21 à Digne-les-Bains (04)

+ https://formations.ademe.fr/formations_changement-de-comportement_co-construire-pour-s-engager-durablement_s4878.html

+ Retrouvez toute l'offre de formation de l'ADEME sur www.formations.ademe.fr

Renseignements par courriel :
Inscription.formation@ademe.fr

Manifestations

DU 7 AU 8 SEPTEMBRE

Assises de l'économie circulaire 2020

Organisateur : ADEME
Lieu : Paris

DU 10 AU 11 SEPTEMBRE

Journées techniques nationales ADEME « Reconvertir les friches polluées »

Organisateur : ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales; association des établissements publics fonciers (EPFL); EPFL de Lorraine; région Grand-Est; laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes, union des professionnels de la dépollution des sols.
Lieu : Paris



ÉCONOMIE CIRCULAIRE : CHANGER D'ÉCHELLE

Longtemps associée au domaine des déchets, l'économie circulaire s'étend en réalité à l'ensemble du système économique, de la conception à la consommation. À la clé, une économie plus durable, sobre et résiliente, modifiant à la fois les modes de production et de consommation.

POUR UNE ÉCONOMIE DES RESSOURCES

Le maître mot de l'économie circulaire est la sobriété. L'écoconception, la consommation responsable, la valorisation des déchets concourent à l'économie de ressources naturelles. La mise en œuvre progressive d'un système économique durable, résilient face aux crises, passe par la modification de nos habitudes de production, de travail et de consommation.

30

KILOS DE NOURRITURE par habitant et par an partent chaque année à la poubelle en France, dont 7 kilos encore emballés.

Source : ADEME



es cinquante dernières années, la consommation des ressources naturelles et des matières premières par l'homme a été multipliée par dix. « *Globalement, nous consommons l'équivalent de 2,7 planètes par an : ce n'est pas tenable. Il n'est pas possible de consommer de manière infinie dans un monde fini* », assène Jean-Louis Bergey, expert national économie circulaire et matières premières à la direction Économie circulaire et déchets de l'ADEME, paraphrasant Kenneth Boulding. Pour l'expert, notre modèle macroéconomique a clairement montré ses limites. « *La pandémie de Covid-19 a démontré à tous qu'externaliser à outrance pour réduire les coûts de production n'était pas nécessairement une bonne idée, pis, nous fragilisait au plus mauvais moment...* », souligne-t-il. Pour lui un changement de logiciel s'impose. « *Les enjeux climatiques et environnementaux exigent que nous modifiions nos façons de faire, afin que nos modes de production et de consommation gagnent en sobriété* », explique-t-il.

“Il n'est pas possible de consommer de manière infinie dans un monde fini.”

Jean-Louis Bergey, expert national économie circulaire et matières premières à l'ADEME.

tières premières primaires », ainsi que le formule la loi de Transition énergétique pour la croissance verte. Cinq ans après, le plan d'action pour l'économie circulaire présenté par la Commission européenne le 11 mars 2020 renforce cette nécessité d'économie de ressources dès l'introduction : « *L'UE doit accélérer la transition vers un modèle de croissance régénérative qui rend à la planète davantage qu'il ne prend, progresser sur la voie d'une consommation maîtrisée restant dans les limites des ressources de la planète [...].* » L'enjeu ? Réconcilier économie et environnement en parvenant à découpler la croissance économique de la consommation de matières premières. « *Cela implique de travailler sur l'ensemble du cycle économique : la sobriété doit être présente à la fois dans la production avec de l'écoconception et un usage rationnel des matières premières, mais aussi dans la consommation, notamment avec un changement de nos habitudes* », détaille Jean-Louis Bergey.

UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

L'économie circulaire va bien au-delà du simple recyclage des déchets. En se fondant sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles, elle « *visse à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des ma-*

DES DÉCISIONS POLITIQUES

Mais les habitudes ont la vie dure et les modifier nécessite une décision politique forte et compliquée. En France, environ 10 % des fruits et légumes sont laissés dans les champs à chaque récolte, car ils ne respectent pas les critères esthétiques et les calibrages auxquels la grande distribution nous a habitués. Fortes de ce constat, des enseignes ont proposé, dès 2013, des « légumes moches », ...



ISTOCK

x3
 DEPUIS LES ANNÉES
 1970, l'utilisation de
 matières premières
 dans le monde a
 triplé, passant d'un
 volume d'extraction
 de 27 milliards de
 tonnes à 92 milliards
 de tonnes.

Source : IRP

70%
 DES ÉMISSIONS
 de gaz à effet de
 serre sont liées
 à la fabrication,
 au transport et à
 la fin de vie des
 biens et services

Source ADEME

La Commission européenne souhaite imposer un modèle unique de chargeur pour tous les téléphones portables.

... avec un prix inférieur de 30 %. Mais les clients n'ont pas suivi. « Pour avoir un véritable impact, il faut changer les règles », explique Jean-Louis Bergey, qui cite en exemple dans le plan d'action européen en faveur de l'économie circulaire le souhait de la Commission d'imposer un modèle unique de chargeur pour tous les téléphones portables. « Voilà une initiative simple qui ne remet pas en cause nos habitudes de vie, souligne-t-il. Mais il faudra aller plus loin notamment en réduisant le superflu. » Autre mesure politique forte, l'interdiction de la destruction de tous les produits invendus, y compris non alimentaires, inscrite dans la loi relative à l'économie circulaire de février 2020 et dans le plan européen.

DE LA THÉORIE À L'ACTION

« Les actions permettant d'économiser les ressources naturelles sont extrêmement variées », poursuit notre expert, qui évoque l'économie de la fonctionnalité (proposer un service plutôt que la vente d'un bien) et les services de partage, la mutualisation d'équipements ménagers ou de matériel de bricolage... mais aussi l'allongement de la durée de vie des produits par l'entretien, la réparation ou le réemploi. « Loin d'être anecdotique, la question de la réparation des produits concerne à la fois la conception des produits, l'information des consommateurs via un indice de réparabilité, et l'émergence d'une filière à mettre en place, génératrice d'emplois », analyse Jean-

Louis Bergey. Enfin, dernier exemple, la rénovation dans le bâtiment. « Une étude¹ publiée en décembre 2019 par l'ADEME montre que la construction d'un bâtiment neuf BBC (Bâtiment Basse Consommation) consomme, par mètre carré, 40 à 80 fois plus de ressources que sa rénovation BBC selon qu'il s'agit d'une maison individuelle ou d'un bâtiment de logement collectif. Il y a là matière à engager une vraie réflexion technologique et politique sur notre parc immobilier ainsi que sur les matériaux de construction, qui sont également une ressource à économiser », conclut l'expert.

1. www.ademe.fr/prospectives-2035-2050-consommation-matériaux-construction-neuve-renovation-energetique-bbc

CONTACT :
 jean-louis.bergey@ademe.fr

POUR EN VOIR +

Ne manquez pas les 4^{es} Assises de l'économie circulaire organisées par l'ADEME à Paris, les 7 et 8 septembre 2020.

+ Renseignements et inscription sur www.assises-economie-circulaire.ademe.fr

UNE LOI CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Promulguée le 10 février 2020, la loi française relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire va faire évoluer nos modèles de production et de consommation vers plus de sobriété afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.



Véritable boîte à outils, cette loi s'articule autour de quatre grandes orientations : la lutte contre le gaspillage, une meilleure information du consommateur, une transformation des modes de production industrielle, et une amélioration de la collecte et du tri des déchets. Elle fixe des objectifs précis et chiffrés : d'ici à 2025 100 % de plastiques recyclés, d'ici 2030 une réduction de 15 % de la quantité par habitant de déchets ménagers et une réduction du gaspillage alimentaire de 50 %. « Mais surtout elle marque un véritable changement de paradigme, on passe du "business as usual", où on se contente de produire et de recycler, à la mise en œuvre progressive d'un nouveau système économique qui peut contribuer à faire diminuer de 30 % nos émissions de gaz à effet de serre », observe Marc Cheverry, directeur Économie circulaire et déchets à l'ADEME, qui relève une convergence d'ambitions avec le Green Deal européen. « La dynamique française est partagée au niveau européen : l'économie circulaire s'éloigne du seul champ du recyclage pour prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeurs. La nouvelle loi initie une trans-

formation en profondeur de notre système économique », poursuit-il.

DES MESURES TRÈS CONCRÈTES

La loi va permettre d'appliquer, notamment au travers de décrets à paraître dès l'été 2020, des mesures de la feuille de route de l'économie circulaire. Ainsi, pour l'objectif de zéro plastique jetable d'ici à 2040, elle interdit, dès le 1^{er} janvier 2021, les pailles, couverts jetables, les touillettes, les couvercles de gobelet, les boîtes en polystyrène expansé... En 2022, ce sont les suremballages en plastique qui seront frappés d'interdiction. Enfin, en 2023, les fast-foods ne pourront plus utiliser de la vaisselle jetable pour les repas consommés sur place. Autres exemples : l'interdiction de détruire les produits invendus. Cela vaut déjà pour les produits alimentaires, cela concernera les produits textiles à compter du 31 décembre 2021, puis les produits d'hygiène au 1^{er} janvier 2022. En complément, la loi prévoit une amélioration de l'information sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits, l'incorporation de matières recyclées, l'emploi de ressources renouvelables, ou la présence de substances dangereuses ainsi que l'introduction du réemploi dans la



Dès le 1^{er} janvier 2021, les pailles, couverts jetables, couvercles de gobelet ... seront interdits à la vente.

istock

DES PRODUITS QUI DURENT PLUS LONGTEMPS

Passer de l'obsolescence programmée à la durabilité anticipée, voilà un des enjeux majeurs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Constructeurs et réparateurs, dès le 1^{er} janvier 2021, auront un délai de 15 jours ouvrables pour mettre les pièces détachées à disposition et devront aussi proposer des pièces issues de l'économie circulaire ou permettre leur impression 3D. Les délais de garantie de conformité sont également allongés. Dès le 1^{er} janvier 2021, fabricants et vendeurs de téléphones et tablettes devront informer les consommateurs sur la durée de mise à jour de leurs logiciels d'exploitation. Ces mesures visent à atteindre d'ici à 5 ans un taux de réparation de 60 % pour les produits électriques et électroniques.

commande publique. « Toutes ces mesures vont dans le même sens, celui de l'économie des matières premières, celui d'une production et d'une consommation plus durable. Désormais, il ne s'agit plus simplement de produire, consommer et recycler ; ce qui importe surtout c'est de ralentir ce cycle, en augmentant la durée de vie des produits, en prélevant moins de ressources, bref en passant à une économie de la sobriété », analyse Marc Cheverry.



CONTACT :
marc.cheverry@ademe.fr



PIERRE GALIO
 Chef du service
 consommation
 et prévention de
 l'ADEME



DAMIEN DELTEIL
 Responsable du
 marché de l'occasion
 pour le Mouvement
 E. Leclerc

LES PRODUITS DE SECONDE MAIN EN GRANDE SURFACE

Le marché de l'occasion, notamment les articles de seconde main, participe à l'économie circulaire, en favorisant le réemploi et la réutilisation.

Que représente le marché de l'occasion ?

Pierre Galio : C'est un élément clé d'une consommation plus responsable. Le réemploi et la réutilisation sont des sujets structurants de la récente loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire. Ils permettent à la fois d'allonger la durée d'usage et de vie des équipements, de réduire les volumes de déchets, de fabriquer moins d'équipements neufs, et donc d'économiser des matières premières et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le réemploi des biens de consommation a augmenté de 30 % entre 2014 et 2017. Près de 60 % des Français ont acheté au moins un produit d'occasion au cours des douze derniers mois.

Damien Delteil : Dès l'été 2018, un local sur le parking du centre E. Leclerc de Roques-sur-Garonne a été mis à la disposition de nos clients qui souhaitaient vendre leurs produits. L'enseigne les payait en bons d'achat tandis que ces produits d'occasion prenaient place dans un rayon dédié du magasin. L'expérience locale a été si concluante qu'une trentaine de magasins s'y sont mis. Avec des prix entre 30 et 70 % inférieurs à ceux du neuf, l'occasion nous permet de répondre à notre promesse, qui est de rendre les produits accessibles au plus grand nombre.

“L'occasion rend les produits accessibles au plus grand nombre.”

Qu'apporte à ce marché la distribution en grande surface ?

D.D. : Nous sommes dans une logique d'économie circulaire, à la fois sur le principe du réemploi mais aussi en favorisant un circuit interne au travers du paiement en bons d'achat utilisables sur le site pour tous types de produits ou de services. Les produits d'occasion que nous proposons sont garantis un an, qu'il s'agisse de multimé-

dia, d'électroménager, d'articles de sport ou d'outillage. Enfin, grâce au paiement en bons d'achat, nous parvenons à racheter plus cher que nos concurrents et à revendre à des prix très attractifs pour nos clients.

P.G. : La grande distribution sait s'adapter aux évolutions du comportement de ses clients. Il suffit de regarder comment le bio, puis le vrac y ont trouvé leur place. Aujourd'hui, le marché de l'occasion leur offre une source de croissance additionnelle. Alors que 70 % des achats alimentaires des Français ont lieu dans les grandes et moyennes surfaces, le fait que celles-ci offrent une visibilité au réemploi va avoir un effet démultiplicateur. Auchan, Carrefour, Casino se sont d'ores et déjà engagés dans la voie ouverte par E. Leclerc. L'acheteur de produits de seconde main associe économies financières et

“L'achat d'occasion peut favoriser une transition vers la sobriété.”

consommation responsable. Une étude de l'ADEME montre qu'augmenter d'un an la durée de vie des téléviseurs de l'ensemble du parc français permettrait d'éviter l'équivalent des émissions annuelles de

CO₂ d'une ville comme Lyon. L'ADEME¹ et le ministère de la Transition écologique mènent actuellement campagne sur ce sujet, avec le site www.longuevieauxobjets.gouv.fr invitant à faire évoluer nos modes de consommation. L'achat d'occasion peut favoriser une transition vers des modes de vie plus sobres. Attention toutefois aux « effets rebonds » ; il ne faudrait pas, sous prétexte d'accès à des produits de qualité à moindre coût, que cela engendre une surconsommation ou une multiplication des flux.

1. « Évaluations environnementale et économique liées à l'allongement de la durée d'usage », <https://presse.ademe.fr/2019/11/prolonger-la-duree-du-sage-des-objets-lancement-dune-grande-campagne-de-mobilisation.html>

CONTACTS :
 pierre.galio@ademe.fr
 damien.delteil@galec.fr



30 000

emplois supplémentaires peuvent être générés, d'ici à 2030, par le secteur de l'économie circulaire, en particulier grâce au réemploi, à la réparation et aux nouveaux métiers issus de l'économie de la fonctionnalité.

Forezienne

VENDRE UN DROIT D'USAGE PLUTÔT QU'UN PRODUIT, C'EST POSSIBLE !

En proposant aux scieries des contrats comprenant la fourniture et l'entretien de lames de scie plutôt que la simple vente du produit, la Forézienne MFLS conforte son leadership sur ce secteur d'activité tout en faisant évoluer durablement les pratiques. On parle d'économie de la fonctionnalité.

« **N**ous avons fait de l'économie de la fonctionnalité avant de savoir que ça s'appelait comme ça », raconte Christian Sénégas, président de la société Forézienne MFLS, leader européen sur le marché de la fabrication et de l'entretien de lames de scie. « Il y a une quinzaine d'années, se souvient-il, nous avons développé une technologie unique au monde nous permettant de souder des plaquettes de carbure sur les dents de nos scies. Cela permet de scier 8 à 10 fois plus longtemps qu'avec une scie classique. Mais comme l'entretien de telles lames demande un

équipement particulier, nous avons proposé à nos clients de leur vendre un droit d'usage plutôt que le produit. » Aujourd'hui Forézienne MFLS propose donc ces contrats d'usage à environ 150 clients en France et dans les pays limitrophes. « Cela a totalement modifié nos méthodes de travail, nos clients sont devenus de véritables partenaires. Nous les aidons à améliorer leurs process et leurs coûts d'outillage avec une offre que nous élaborons avec eux, en visitant leurs scieries. De leur côté, ils nous offrent de la visibilité sur notre chiffre d'affaires annuel et contribuent par leurs retours à l'amélioration technique de

nos outils », s'enthousiasme Christian Sénégas. Les bénéficiaires sont aussi environnementaux, puisque ces contrats sur mesure limitent les allers-retours entre clients et fournisseurs, réduisent les opérations de démontage et de maintenance de lames pesant jusqu'à 80 kilos, et que l'audit mené chez le client comme le procédé technique développé contribuent à l'allongement de la durée de vie des lames. « L'économie de la fonctionnalité, via le droit d'usage, contribue à notre croissance et nous a permis de créer près de 50 emplois. Nous avons déjà déployé en République tchèque, en Angleterre et en Nouvelle-Zélande des ateliers franchisés équipés du matériel nécessaire à l'entretien de nos lames et entendons bien poursuivre le déploiement de cette offre à l'international », annonce le président de Forézienne MFLS. ●

CONTACT :
christian.senegas@forezienne.com

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.economiecirculaire.org
- www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-anti-gaspillage
- www.eclaira.org/community/pg/file/2511/read/6853/



Vingt restaurateurs bretons expérimentent la restauration responsable.



QUOI ?

L'ADEME accompagne et soutient les professionnels vers un tourisme plus responsable.

OÙ ?

Dans les régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine.

POURQUOI ?

Pour réduire l'impact environnemental du tourisme et répondre aux attentes de la clientèle.

QUAND ?

Des expérimentations sont menées jusqu'en 2022.

PARTENAIRES ?

Conseils régionaux, Comités régionaux de tourisme (CRT), Chambres de commerce et d'industrie (CCI), l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), Groupe AFNOR, etc.

INNOVATION

LE VIRAGE DU TOURISME DURABLE

À l'avant-garde du tourisme durable, la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne poursuivent leurs efforts aux côtés des professionnels du secteur pour réduire leur empreinte environnementale.

Et si la crise du Covid-19 redistribuait les cartes du tourisme, appelé à devenir plus responsable et innovant socialement ? À cet égard, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine ont un temps d'avance. « Depuis dix ans, nous accompagnons les hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites touristiques ou organisateurs de festivals pour qu'ils mettent en œuvre des actions environnementales concrètes », confirme Sophie Plassart, en charge du

tourisme durable à l'ADEME Bretagne. Dernier exemple en date, vingt restaurateurs bretons participent à une expérimentation unique en France, animée par l'ADEME. Elle consiste à offrir à leurs clients une restauration responsable : cartes réduites avec des plats cuisinés sur place, produits achetés chez des producteurs locaux, gestion intelligente de l'eau et de l'énergie, etc. Les bonnes pratiques ne manquent pas. « Cette démarche vise à élaborer un référentiel que nous souhaitons présenter, en 2021, à la Commission européenne en vue d'un Écolabel », annonce Sophie Plassart.

SE DÉMARQUER DE LA CONCURRENCE

De son côté, la Nouvelle-Aquitaine détient le record d'hébergements touristiques certifiés Écolabel européen avec 70 labellisations. Loin de s'en satisfaire, la Région, l'ADEME et la filière touristique lancent un test de trois ans

sur deux territoires pilotes : la basse vallée de la Vézère et le littoral charentais. « Il s'agit d'expérimenter aujourd'hui ce qui, demain, sera généralisé en Nouvelle-Aquitaine : lutte contre le gaspillage alimentaire, généralisation du solaire thermique, formation des personnels, etc. », détaille Raphaël Chanellière, référent régional tourisme durable à l'ADEME Nouvelle-Aquitaine. Si le tourisme durable est d'abord une affaire de conviction, il n'est pas sans atouts économiques. « En répondant à une attente des clients, il permet de se démarquer de la concurrence », analyse Muriel Lacroix, déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine du Groupe AFNOR, responsable de la certification Écolabel européen.



CONTACTS :
raphael.chanelliere@ademe.fr
sophie.plassart@ademe.fr

L'entreprise collecte et transforme des jeans usagés.



DR

**OÙ ?**

À Romans-sur-Isère (Drôme) et Rupt-sur-Moselle (Vosges)

POURQUOI ?

Pour ancrer les jeans 1083 dans l'économie circulaire en recyclant le coton.

QUAND ?

Depuis 2015

PARTENAIRES ?

Bpifrance et l'éco-organisme ECOTLC pour la partie R&D, l'ADEME pour la phase de développement industriel.

COTON RECYCLÉ

UNE NOUVELLE VIE POUR LES JEANS

L'entreprise baptisée L'équipe 1083, implantée en Auvergne-Rhône-Alpes, s'est engagée dans la création d'une filière de coton recyclé à forte valeur ajoutée. Explications.

1

1083, c'est la distance, en kilomètres, qui sépare les deux villes les plus éloignées de l'Hexagone. Mais c'est surtout le nom – symbolique – de la marque de jeans *made in France*, créée par Thomas Huriez en 2013, fabriqués par sa société L'équipe 1083. *Made in France*, mais pas encore 100 % français... « Nous avons relocalisé sept des huit étapes de

fabrication : de la filature au délavage. Il nous manque la première : la culture du coton », explique le jeune entrepreneur. Afin de rattacher ce chaînon manquant, L'équipe 1083 s'est donc lancée dans un nouveau projet, baptisé Moncoton : collecter et transformer des jeans usagés – le gisement en France est énorme – pour refabriquer du fil de coton et confectionner de nouveaux jeans.

VERS UNE INDUSTRIALISATION

Une démarche plus délicate qu'il n'y paraît. « *Pour ne pas détériorer la matière et en tirer des fibres suffisamment longues, il ne faut pas l'effilocheur mais le détisser. Nous avons réalisé cette opération en laboratoire. Le plus difficile reste à faire : l'industrialisation* », précise Thomas Huriez. Dans ce but, l'entreprise a bénéficié d'une aide dans le

cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) de l'ADEME (905 302 euros dont un tiers en subvention), dans le cadre du concours d'innovation i-Nov. « *Cette démarche innovante au service d'une vision claire contribuera certainement au développement d'une nouvelle filière* », commente Cédric Djedovic, chef de projet PIA à l'ADEME. Les premières machines devraient bientôt arriver à l'usine de Rupt-sur-Moselle, mais il faudra attendre deux ou trois ans pour les premières productions industrielles. Aujourd'hui, engagement citoyen oblige, ce sont surtout des masques qui sortent de ses lignes...



www.youtube.com/watch?v=77cqJNK4rUc



CONTACT :
cedric.djedovic@ademe.fr

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

UN CENTRE DE TRI EXPÉRIMENTAL

Diviser par deux les quantités de déchets non dangereux enfouis en 2025, par rapport à 2010, est un des objectifs majeurs de la loi de transition écologique. Pour l'atteindre, il faudrait que plus aucun déchet, notamment issu des activités économiques (DAE), ne soit mis en décharge sans être passé au préalable par une installation industrielle vouée à en extraire sa fraction valorisable. En partenariat avec l'ADEME Occitanie, une expérimentation d'un centre de tri de faible capacité pour les DAE a été mise en œuvre par VEOLIA sur son site de Nîmes. Objectif : étudier la faisabilité technico-économique d'un centre de tri automatique d'une capacité inférieure à 10 000 tonnes par an. À l'issue de cette expérimentation, 45 tonnes de déchets d'activités économiques ont été triés, dont 31 % ont pu être orientés vers des filières de valorisation.

CONTACT :
pierre.vignaud@ademe.fr

EXPÉRIMENTATION

Moins gaspiller, ça ne mange pas de pain



Mieux manger et moins gaspiller sont comme pain et beurre pour la start-up Explicéat qui démocratise des solutions innovantes auprès de tous les acteurs, particuliers et professionnels, disposant de surplus alimentaires. Partant du constat que le pain est une matière première de qualité et que le don alimentaire ne suffit pas à absorber les

50 000 tonnes de pain perdues chaque année en France, la start-up a décidé de mettre la main à la pâte ! Ainsi est né le Crumbler, un broyeur anti-gaspillage de pain, avec le soutien de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine. Développé en 2016 et 2017 pour les professionnels, ce broyeur permet de réaliser plus d'une vingtaine de recettes (pains spéciaux, chapelure maison et pâtisseries sucrées-salées). Si la première boulangerie a été équipée fin 2017 à Bordeaux, plus de 100 acteurs disposent aujourd'hui du Crumbler et revalorisent près de 200 tonnes de pain chaque année. Boulangeries, supermarchés, collectivités, banques alimentaires, traiteurs et même microbrasseurs ont adhéré à cette démarche simple et de bon sens, vertueuse sur le plan économique et environnemental.

CONTACT :
franck.wallet@explicéat.fr



UNE MARINA ÉCORESPONSABLE

Avec ses 55 000 plaisanciers par an, la Marina du Marin est un lieu de prédilection pour les activités nautiques en Martinique. Ce port de plaisance vise l'exemplarité environnementale et, pour cela, s'est engagé dans une démarche globale afin de réduire son empreinte écologique. Les projets de la Marina ont reçu un soutien financier de l'ADEME et de ses partenaires dans le cadre des Programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie et des déchets, ainsi que de la CCI Martinique et du ministère des Outre-Mer. La Marina du Marin a mis en place un système de récupération des eaux noires et grises des bateaux, investi dans l'amélioration des quais, modernisé sa station-service et obtenu le label « Pavillon bleu ». Par ailleurs, elle s'est dotée d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, de panneaux photovoltaïques et de deux mini-déchèteries couplées à de la sensibilisation aux gestes de tri.

CONTACT :
sollena.rinaldi@ademe.fr

POUR EN SAVOIR +

La série Positive Outre-mer, sur Public Sénat, en partenariat avec l'ADEME, propose des reportages sur des projets conduits en outre-mer et soutenus par l'Agence. Retrouvez la vidéo consacrée à cette initiative sur :

- +** • www.publicsenat.fr/emission/positive-outre-mer
- <https://martinique.ademe.fr/mediatheque/videos>

BIO

2006 Entre au CNRS comme ingénieur-chercheur sur le climat.

2014 Devient le directeur de Colibris et coordonne le projet Oasis.

2017 Fonde l'éco-hameau du Plessis.

“GRÂCE AU COLLECTIF, ON ACCÈDE À UNE FORME D'AUTONOMIE ET DE SOBRIÉTÉ”

MATHIEU LABONNE,
président et directeur général de la Coopérative Oasis



Benoît Rajau

Ancien ingénieur-chercheur au CNRS spécialiste du climat, Mathieu Labonne dirige la coopérative des oasis, le réseau des écolieux français.

Spirituel, ingénieur-chercheur, passionné de l'Inde, spécialiste du climat, apiculteur, coordinateur de lieux coopératifs... les facettes de Mathieu Labonne sont nombreuses et, à 37 ans, il a déjà vécu plusieurs vies. Adolescent, il rêve de travailler dans le spatial. C'est au cours de ses études à Supaero à Toulouse qu'il découvre la question du changement climatique. Le jeune diplômé entre ensuite au CNRS, au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement. « Cette première expérience me permet d'approfondir la question climatique », rapporte le scientifique.

En parallèle, Mathieu développe une passion : l'Inde. Il s'épanouit sur le chemin spirituel proposé par Amma, une sainte indienne qui l'aide à faire le lien entre changement écologique

et spiritualité. À la fin d'une mission au CEA, en 2011, il s'engage bénévolement dans la gestion de la ferme du Plessis, un lieu à la fois spirituel et écologique situé en Eure-et-Loir, et en devient coordinateur général. Il y développe des compétences financières, juridiques, et met en application ses connaissances en gouvernance participative. C'est le début de son engagement pour développer l'habitat participatif.

PENSER LA COMMUNAUTÉ COMME UNE RICHESSE

Fin 2014, il devient directeur du mouvement Colibris, qui encourage chacun à contribuer à une transition écologique et sociétale, et lance notamment le projet Oasis, qui repense la notion de communauté. Les oasis sont des lieux de vie – habitat participatif, éco-hameau... – qui reposent sur cinq principes : souveraineté alimentaire, sobriété énergétique, mutualisation d'espaces et de services, gouvernance partagée et ouverture vers l'extérieur. « Les oasis jouent un rôle important dans la transition des territoires. Si l'on veut un vrai changement, cela passera d'abord par une organisation à l'échelle locale. » Oasis est désormais une coopérative à part entière. Il en existe 1000 au-

jourd'hui en France, 100 à 150 se créent chaque année. La coopérative a signé un partenariat avec l'ADEME qui intègre une dizaine d'actions d'accompagnement de ces lieux. « L'ADEME nous aide à porter le projet auprès des acteurs locaux », précise Mathieu Labonne, désormais PDG de la Coopérative Oasis. Les habitats participatifs sont intégrés dans les plans locaux d'urbanisme de certaines agglomérations, comme Strasbourg, qui en prévoit 10 %. Mathieu Labonne est lui-même à l'origine d'un éco-hameau, situé à 200 mètres de la ferme du Plessis, où il vit depuis un an avec sa femme et leurs trois enfants dans une maison passive en paille. « Les constructions respectent un cahier des charges strictement écologique. Nous ne consommons aucune énergie fossile sur place. » L'éco-hameau prévoit l'installation de 28 familles. « Ces valeurs de convivialité et de partage font encore plus sens au regard de la crise sanitaire que nous traversons. Grâce au collectif, on accède à une forme d'autonomie et de sobriété qu'on ne peut pas avoir à échelle individuelle. »

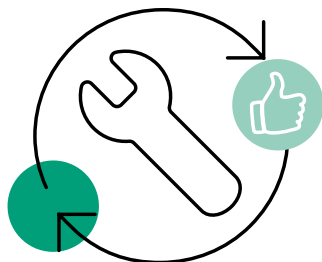
+ www.cooperative-oasis.org

LES FRANÇAIS ET LA RÉPARATION

COMMENT PERÇOIVENT-ILS LA RÉPARATION ?

81%

en ont une bonne image (+ 7 points par rapport à 2014)



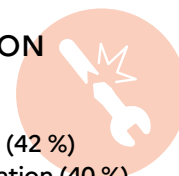
Pour 91 % cela permet de réduire les déchets

Pour 87 % c'est un moyen de faire des économies en temps de crise

COMMENT RÉPARER PLUS ?

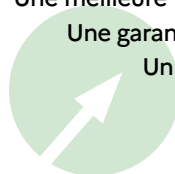
LES FREINS À LA RÉPARATION

- Le coût (68 %)
- L'obsolescence programmée (51 %)
- Les craintes sur le professionnalisme (42 %)
- La complexité / lourdeur de la réparation (40 %)



LES FACTEURS D'ACCÉLÉRATION

- Une meilleure visibilité des réparateurs proches (86 %)
- Une garantie de trois mois sur la réparation (82 %)
- Un coût moins élevé des réparations (91 %)



QUELLES SONT LEURS PRATIQUES ?

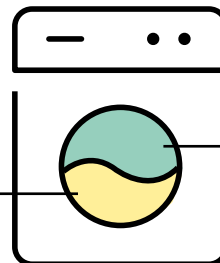
89%

DES FRANÇAIS cherchent des informations sur la réparation en cas de panne.



SEULEMENT **36%**

des Français réparent ou font réparer leurs produits quand ils tombent en panne.



45% se tournent vers un professionnel



55%

réparent eux-mêmes : auto-réparation

+

L'ÉTUDE DE L'ADEME A ÉTÉ RÉALISÉE EN MAI 2019 EN PARTENARIAT AVEC FNAC-DARTY AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE 10028 PERSONNES REPRÉSENTATIF DE LA POPULATION FRANÇAISE.

WWW.ADEME.FR/FRANÇAIS-REPARATION

TOP 8 DES PRODUITS RÉPARÉS



- 1** Vélo
- 2** Bijoux
- 3** Ordinateur



- 4** Tondeuse à gazon thermique
- 5** Montre
- 6** Meubles
- 7** Lunettes
- 8** Lave-vaisselle



ADEME MAGAZINE

20, avenue de Grésillé BP 90406 - 49004 Angers CEDEX 01

Directrice de la publication Valérie Martin - Rédactrice en chef Julie Deshusses - Photo de couverture Gettyimages - Portrait intérieur Clara de Alberto - Conception et réalisation Citizen Press - Réf. 011038 - juin 2020 - ISSN 1957-1992 (imprimé) - ISSN 1955-2742 (en ligne) - Imprimé par Imprimerie Vincent sur papier Écolabel Européen avec des encres végétales.